

Violence À L'égard Des Femmes Et Des Filles

Collecte De Données Pendant La Pandémie De COVID-19

Publié 17 avril 2020

Photo: UN Women/Ryan Brown

INTRODUCTION

*La présente note est un document évolutif qui résume les principes et les recommandations destinés aux organisations, entités, et personnes qui prévoient d'entreprendre une collecte de données concernant l'impact de la COVID-19 sur la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle a été élaborée à la lumière des besoins et des difficultés recensés par nos collègues dans les bureaux régionaux et de pays, et a bénéficié des contributions de ces derniers. Elle répond aux contraintes qui se présentent pour respecter les principes de méthodologie, d'éthique et de sécurité dans le contexte des mesures de distanciation physique et de confinement imposées par de nombreux pays.**

À propos du COVID-19 et de la violence à l'égard des femmes et des filles

La violence à l'égard des femmes et des filles touche toutes les régions¹ est très largement sous-reportée,² aussi bien dans les contextes stables que dans les situations d'urgence. Les données récentes indiquent que cette violence est en augmentation en cette période de pandémie de COVID-19.³ Les mesures mises en place pour lutter contre la pandémie, telles que le confinement et la distanciation physique, qui ont des répercussions sur les moyens de subsistance et l'accès aux services, sont susceptibles d'accroître les risques de violence à l'égard des femmes et des filles. On peut citer, par exemple, les difficultés sanitaires et financières qui pèsent sur les ménages, notamment la perte de moyens de subsistance ou de revenus pour les femmes, l'accès restreint aux services de base et la capacité limitée à sortir d'une situation abusive; le stress lié à l'isolement social et/ou aux quarantaines; et les femmes confinées avec des partenaires violents qui pourraient se servir des restrictions liées à la crise de COVID-19 pour exercer encore plus de pouvoir et de contrôle sur elles. Certains rapports indiquent que les appels aux numéros d'écoute consacrés à la violence domestique, à la police et aux refuges sont en augmentation depuis le début de la pandémie.⁴ Dans d'autres cas, les signalements, les appels et l'utilisation des services sont en baisse, car les femmes se retrouvent dans l'incapacité de quitter leur domicile ou d'accéder à une aide par Internet ou par téléphone.⁵ Les pandémies comme celle du COVID-19 peuvent exacerber

non seulement la violence au sein du foyer, mais aussi d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles. C'est notamment le cas pour la violence à l'égard des professionnelles de la santé et des travailleuses migrantes ou domestiques. La violence xénophobe, le harcèlement et d'autres formes de violence dans les espaces publics et sur Internet augmentent, et le risque d'exploitation et d'abus sexuels en échange de services de santé et de prestations de sécurité sociale s'accroît. Certains groupes de femmes peuvent subir des formes de discrimination multiples et croisées, qui les rendent encore plus vulnérables à la violence. L'accès des femmes victimes de violence aux réseaux de soutien informels (amis et famille) ainsi qu'à des services essentiels de qualité, notamment de soutien psychosocial, peut être limité, ou ces derniers doivent être dispensés différemment en raison des règles de distanciation physique en vigueur.

La violence à l'égard des femmes et des filles demeure une violation grave des droits humains et une question sanitaire importante pendant cette pandémie. Il faut lui accorder la priorité.

Pourquoi il est important de collecter des données pendant la pandémie de COVID-19:

Les données constituent un outil essentiel pour comprendre comment et pourquoi des pandémies comme celle du COVID-19 peuvent entraîner une augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles. Elles peuvent aider à déterminer quels sont les facteurs de risques; comment la disponibilité des services destinés aux femmes victimes de violence est affectée; comment l'accès des femmes à ces services et à leur recours aux réseaux formels et informels est affecté; et quels sont les nouveaux besoins à court et moyen terme qui apparaissent. Ces données sont indispensables pour concevoir des politiques et des programmes qui répondent aux besoins des femmes, réduisent les risques et atténuent les effets néfastes pendant et après la pandémie. Elles peuvent également fournir des renseignements importants venant éclairer l'élaboration de stratégies et d'interventions adaptées, qui pourraient être particulièrement efficaces pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles pendant les situations d'urgence et les crises de santé publique à l'avenir.

*La présente note vient compléter le document d'ONU-Femmes et la note de l'OMS sur COVID-19 et violence à l'égard des femmes.

DIFFICULTÉS EN MATIÈRE DE COLLECTE DE DONNÉES

Les méthodes classiques de collecte de données pourraient ne pas être possibles :

La pandémie de COVID-19 pourrait nuire aux efforts en cours et prévus de collecte de données, en particulier ceux qui nécessitent un contact en personne et des déplacements, tels que les enquêtes auprès de la population, les réunions de groupes de réflexion ou autres démarches qualitatives. Des méthodes de collecte de données à distance sont souvent envisagées lorsque les contacts en personne sont impossibles.⁶ La pandémie pourrait également influencer la façon dont les données sur les services sont collectées et stockées, en particulier si lesdits services sont fournis à distance. Par exemple, si un soutien psychosocial est apporté depuis le domicile des prestataires, ces derniers ne disposent pas nécessairement d'un tiroir muni d'un verrou ou d'un ordinateur doté d'un système de protection des données adéquat pour stocker les données et informations de la survivante.

Le recours à des méthodes de collecte des données sur la violence à l'égard des femmes et des filles à distance n'est pas sans risques graves en matière de sécurité :

Les technologies comme les téléphones mobiles ou les plateformes en ligne peuvent faciliter la collecte de données à distance et la consignation de données probantes relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles pendant la pandémie de COVID-19. Cependant, l'utilisation de ces technologies pendant le confinement peut augmenter le risque de violence pour les femmes et leurs enfants, car il sera pratiquement impossible de garantir le secret et la confidentialité. Les communications électroniques peuvent laisser des traces. Si l'auteur(e) d'actes de violence apprendait que sa victime parle de son expérience, celle-ci se retrouverait exposée à un risque accru d'escalade de la violence.⁷

Comprendre quelles données peuvent et ne peuvent pas être collectées et ce qu'elles peuvent nous dire ou non :

Comme indiqué précédemment, la réalisation en personne d'enquêtes auprès de la population portant sur la violence à l'égard des femmes et des filles pourrait être impossible pendant la phase aiguë de la pandémie de COVID-19, et le recours à des méthodes de collecte de données à distance peut poser des risques graves pour la sécurité des personnes interrogées. Pour cette raison, pendant la pandémie actuelle, les données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes⁸ ne seront probablement pas collectées. Néanmoins, il pourrait être utile de comparer les données relatives à l'utilisation des services et d'examiner les tendances qui se dégagent des signalements (aux numéros d'écoute, à la police, aux refuges ou à d'autres services) avant, pendant et après la pandémie pour étayer les réponses politiques et programmatiques à apporter. Ces données doivent cela dit être interprétées avec prudence. Par exemple, une baisse des appels aux numéros d'écoute ou à d'autres services de soutien destinés aux survivantes de violence n'est peut-être pas le signe d'une baisse du nombre d'incidents de violence, mais celui d'une augmentation des difficultés que rencontrent les femmes pour accéder à des téléphones pendant qu'elles sont confinées dans le même espace que l'auteur(e) des actes de violence. La baisse peut également être due à une disponibilité et à un fonctionnement plus limités de ces lignes d'écoute ou des autres services de soutien, en raison de la pandémie. Les données relatives aux appels et aux signalements à la police, aux numéros d'écoute, aux refuges ou à d'autres services devront ainsi être triangulées avec les données fournies par les prestataires de services et ne devront pas être interprétées comme reflétant la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles pendant la pandémie.



PRINCIPES DIRECTEURS EN MATIÈRE DE COLLECTE DE DONNÉES

Protéger et soutenir les femmes et les filles victimes de violence :

Nous avons certes besoin de données factuelles solides et à grande échelle concernant la violence à l'égard des femmes et des filles, mais dans une situation de crise, la priorité absolue consiste à cibler les ressources qui permettront de garantir que les femmes victimes de violence ont accès à des services et à un soutien de qualité.

Les données existantes fournissent déjà des éléments de preuve solides à l'appui de la réponse au COVID-19 :

Avant de se lancer dans un exercice de collecte de données, en particulier pendant une crise, il est important de commencer par étudier les sources et les registres de données existants et de s'assurer qu'ils ont été utilisés de manière optimale pour répondre aux questions que nous cherchons à traiter. Il est possible d'approfondir l'analyse des données secondaires disponibles (recueillies par d'autres personnes et entités) et tirer des enseignements de crises semblables. Les données existantes comprennent les données sur les services; les données tirées des enquêtes de prévalence auprès de la population (même si elles ont été menées avant la pandémie, elles peuvent fournir des renseignements sur l'ampleur, les populations les plus touchées, les facteurs de risque et les comportements en matière de recherche d'aide); les données tirées des évaluations rapides de la prestation de services (celles-ci peuvent fournir des renseignements sur l'évolution des types ou de la gravité des données, sur les difficultés que rencontrent les survivantes pour demander de l'aide); les recherches universitaires et les rapports dans les médias.

Les principes d'éthique et de sécurité applicables à la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes et des filles demeurent primordiaux pendant une crise :

Les principes d'éthique et de sécurité définis au niveau mondial concernant la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes et des filles¹⁰ sont encore plus pertinents et essentiels pendant une crise. Ils revêtent une importance particulière lorsque les données sont collectées à distance, notamment pendant un confinement, et lorsque la collecte implique d'interroger des femmes qui se trouvent potentiellement dans une relation abusive ou une situation précaire. La priorité absolue consiste à ne pas nuire. En cas de doute, il ne faut collecter aucune donnée. Au minimum, il est primordial de garantir les éléments suivants :

- La sécurité des répondantes, de même que leur possibilité de s'isoler et la confidentialité de leurs renseignements.
- Aucun préjudice n'est porté aux répondantes et aux enquêteurs/à l'équipe de recherche.
- La formation adéquate des enquêteurs/de l'équipe de recherche, qui comprennent les principes d'éthique et de sécurité.
- La mise en place de mécanismes et de stratégies visant à réduire toute détresse possible causée par la collecte de données.
- La disponibilité de services et de sources de soutien à destination des répondantes victimes de violence qui en ont besoin.

Nous avons « le devoir de considérer la violence basée sur le genre comme un état de fait et une menace pour les populations touchées, de traiter cette question comme un problème grave qui met la vie des personnes en danger et d'appliquer des mesures [...] ». (CPI, 2015)⁹



Photo: UN Women/Ploy Phutpheng

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA COLLECTE DE DONNÉES



Photo: UN Women/Christopher Herwig

Ne pas procéder à la collecte de données si cela pose un danger quelconque

Définissez clairement les objectifs et la justification de la collecte de données, et évaluez les potentiels effets néfastes par rapport aux bienfaits escomptés. Ne faites pas passer les données avant la sécurité des femmes. Si l'exercice de collecte de données ne peut pas garantir le secret et la confidentialité, s'il n'est pas possible d'orienter les femmes vers des services de soutien en cas de besoin, si la collecte de données expose la femme à un risque accru de violence ou lui cause une détresse indue, ne procédez pas à la collecte de données.¹¹

Choisir la méthode de collecte de données et la source les plus appropriées en fonction de votre contexte et de vos objectifs, en garantissant toujours la sécurité des répondantes

Outre les données secondaires, les informations et éléments de preuve tirés des sources suivantes sont également utiles pour évaluer la situation et éclairer les interventions pendant la crise, notamment la fourniture d'un soutien et la prestation de services.^{12,13}

- Entretiens avec des informateurs clés parmi les prestataires de services et les travailleurs de première ligne.
- Évaluation rapide/cartographie des services.¹⁴
- Données basées sur les services.^{15,16}
- Données qualitatives (p. ex., études de cas).
- Rapports des médias.
- Méthodes participatives de collecte de données.

Ne pas inclure de questions portant sur les violences subies par les répondantes dans le cadre d'évaluations rapides auprès de la population

- Dans le cadre des évaluations rapides sur l'impact socioéconomique du COVID-19, n'incluez pas de questions portant sur les violences subies par les répondantes, en particulier lorsque vous recourez à des méthodes de collecte de données à distance (SMS, appels téléphoniques, plateforme en ligne), car cela peut poser un risque pour les survivantes.
- Les questions portant sur la violence subie par des tiers, qui sont souvent utilisées comme une solution de remplacement pour éviter d'exposer les femmes interrogées à un risque de violence, sont peu susceptibles de générer des données utiles et les réponses ne sont pas faciles à interpréter.
- S'il est considéré comme nécessaire de poser des questions pour comprendre l'impact de la pandémie sur la violence à l'égard des femmes et des filles, il est plus sûr de passer par des questions générales sur le sentiment de sécurité des répondantes dans différentes situations, par exemple à la maison ou lorsqu'elles circulent seules dans la communauté.

Plaider en faveur des besoins des femmes et des filles qui sont souvent marginalisées

Ce groupe englobe les adolescentes, les femmes âgées, les femmes et les filles handicapées, les femmes réfugiées, les travailleuses migrantes, et les minorités ethniques. Il faut non seulement les inclure dans l'exercice de collecte de données, mais aussi adapter la conception des études et les instruments connexes pour mieux rendre compte de leurs expériences. Il sera ainsi possible de déployer des interventions étayées qui répondent aux besoins des groupes souvent laissés pour compte.

NOTES

- 1 Département Santé et recherche génésiques de l'OMS, London School of Hygiene and Tropical Medicine et Conseil sud-africain de la recherche médicale, « [Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence](#) », 2013.
- 2 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, [Les femmes dans le monde, 2015 – Des chiffres et des idées](#), 2015 (page 176).
- 3 Organisation des Nations Unies, « [Policy brief: The impact of COVID-19 on women](#) », 9 avril 2020 (pages 17 à 19).
- 4 Ibid.
- 5 Ivana Kottasová et Valentina Di Donato, « [Women are using code words at pharmacies to escape domestic violence during lockdown](#) », article consulté le 4 avril 2020.
- 6 Webinaire du domaine de responsabilité Violence liée au genre (GBV AoR), « [Remote GBV Assessments and Transitioning to Remote Service Delivery](#) », 26 mars 2020 (enregistrement et PowerPoint).
- 7 National Network to End Domestic Violence, Safety Net Project, « [Using technology to communicate with survivors during a public health crisis](#) », 2020.
- 8 Proportion de femmes dans une population donnée qui subissent des violences pendant une période donnée.
- 9 Comité permanent interorganisations (CPI), [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement](#), 2015 (page 2).
- 10 OMS, « [Priorité aux femmes : Principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes](#) », 2001.
- 11 GBV AoR, [The Inter-Agency Minimum Standards for Gender-Based Violence in Emergency Programming](#), 2019.
- 12 ONU-Femmes, GBV AoR, Global Women's Institute de l'Université George Washington, [Centre de connaissances virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, Conflit/Post-conflit, module « Recherche, suivi et évaluation »](#), 2020.
- 13 Global Women's Institute, université George Washington, « [Gender-based violence research, monitoring and evaluation with refugee and conflict-affected populations: A manual and toolkit for researchers and practitioners](#) », 2017 (pages 50 à 57).
- 14 GBV AoR, « [Rapid assessment – Remote service mapping template](#) » (non daté).
- 15 UNICEF, « [Administrative data: Missed opportunity for learning and research in humanitarian emergencies?](#) », 2018.
- 16 Kendall, T, « [A Synthesis of Evidence on the Collection and Use of Administrative Data on Violence against Women: Background Paper for the Development of Global Guidance](#) », 2020. ONU-Femmes, New York.